

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT **Adopté**

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement (CE)
du Centre de formation agricole de Mirabel (CFAM)
Le mardi 13 octobre 2022 à 16 h 15
À la salle de conférence (104)

Étaient présents :

Martin Binette, représentant du personnel enseignant
Caroline Provost, représentante du secteur socio-économique
Christian Couvrette, représentant de l'industrie
Erick Gauthier, directeur
Claude Grenier, président et représentant du secteur socio-économique
Dominic Proulx, secrétaire
Caroline Bédard, représentante du personnel enseignant
Mélissa Paquet, représentant de l'industrie
Isabelle Landry-Marsolais, représentante du personnel de soutien
Guylaine Leclerc, représentante des parents

Étaient absents :

Sandra Lapierre, représentante du personnel professionnel
Isabelle Dubé, représentante des élèves
Mélissa Paquette, représentante des élèves

1. Ouverture de l'assemblée – 16 h 26

Le président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Claude Grenier fait la lecture de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION : CE-22/23-06

IL EST PROPOSÉ PAR Caroline Provost,
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

3. Adoption et signature du procès-verbal de l'assemblée du 27 septembre 2022

Après consultation, le procès-verbal est adopté.

RÉSOLUTION : CE-22/23-07

ATTENDU la lecture du procès-verbal par les membres présents le 27 septembre 2022;
ATTENDU la conformité du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Grenier,
D'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté.

Adopté

4. Suivi au procès-verbal de l'assemblée du 27 septembre 2022

a) Modification à la composition du conseil d'établissement

Le directeur mentionne qu'actuellement, la réponse immédiate est négative.
Toutefois, nous sommes en attente du retour du Centre de services scolaire.

5. Parole au public (10 minutes)

Pas de public.

6. Information de la direction

a) Visionnement du PEVR

M. Gauthier explique la démarche du Plan éducatif vers la réussite. La vidéo sur le PEVR est présentée aux membres.

b) Volontaire recherché pour le comité pilotage du projet éducatif du CFAM

Le directeur explique le rôle des membres du comité. Il propose la nomination de M. Léandre Chagnon.

Après consultation, les membres appuient la nomination de M. Gauthier. M. Chagnon accepte le mandat.

7. Rapport financier 2021-2022 final

Le rapport financier 2021-2022 est présenté à titre informatif.

8. Budget du fond de dépannage 2022-2023

a) Délégation de pouvoirs – fond de dépannage

M. Gauthier mentionne qu'afin de ne pas retarder le processus, une résolution est nécessaire pour lui transférer la gestion du fond de dépannage.

RÉSOLUTION : CE-22/23-08

ATTENDU les demandes sporadiques;
ATTENDU le calendrier des rencontres du conseil d'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR Christian Couvrette,
D'AUTORISER la direction du centre, monsieur Erick Gauthier, à émettre des prêts aux élèves.

Adopté

b) Délégation de pouvoirs – fond d'urgence

M. Gauthier informe les membres du solde actuel au compte du Comité L'Entre-aide. Annuellement, une résolution du Conseil est nécessaire afin de permettre la continuité des activités.

Il mentionne qu'afin de ne pas retarder le processus, une résolution est nécessaire pour lui transférer la gestion du fond d'urgence.

RÉSOLUTION : CE-22/23-09

ATTENDU le calendrier des rencontres du conseil d'établissement;
ATTENDU les levées de fonds à prévoir;

IL EST PROPOSÉ PAR Caroline Provost,
D'AUTORISER le comité l'Entre-aide à effectuer des levées de fonds comme la vente d'articles ou la mise sur pied d'activités de financement.

Adopté à l'unanimité

9. Sorties pédagogiques 2022-2023

a) Délégation de pouvoirs

M. Gauthier mentionne qu'afin de ne pas retarder le processus, une résolution est nécessaire pour lui transférer le pouvoir d'approuver les sorties pédagogiques des différents programmes.

RÉSOLUTION : CE-22/23-09

ATTENDU les modifications sporadiques du calendrier des sorties;
ATTENDU le calendrier des rencontres du conseil d'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR Mélissa Paquet,
D'AUTORISER la direction du centre, monsieur Erick Gauthier, à approuver les sorties
pédagogiques pour l'année scolaire 2022-2023.

Adopté

b) Productions horticoles et productions animales

Le tableau des sorties pédagogiques effectuées à ce jour est présenté.

10. Frais de location de salle

Le tableau des frais de location de salle pour l'année scolaire 2022-2023 est présenté aux
membres. Il est mentionné qu'un changement est apporté afin de privilégier nos
partenaires et consolider le lien.

RÉSOLUTION : CE-22/23-10

ATTENDU l'article 93 de la *Loi sur l'instruction publique* relatif à l'utilisation des locaux
ou immeubles mis à la disposition du centre;

ATTENDU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* relatif au plan triennal de
répartition et de destination des établissements;

ATTENDU l'article 266.1 de la *Loi sur l'instruction publique* relatif au contrat qui permet
l'utilisation totale ou partielle d'un immeuble d'un centre de services scolaire est réputé
contenir une clause permettant de le résilier;

ATTENDU la pratique de gestion ACC-25 relative à la location des locaux des
établissements;

ATTENDU la proposition de la direction du centre;

IL EST PROPOSÉ PAR Guylaine Leclerc,

D'APPROUVER l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de
l'établissement, sur proposition de la direction de l'établissement;

D'APPROUVER la grille tarifaire de location 2022-2023, sur proposition de la direction de
l'établissement;

D'OBTENIR l'autorisation du Comité exécutif pour la signature des ententes d'utilisation
des locaux d'un an et plus ou leur renouvellement.

11. État d'admission 2022-2023

L'état d'admission des élèves est présenté à l'assemblée. M. Gauthier informe les
membres qu'il souhaite étudier les raisons d'abandons pour ajuster la stratégie de
rétention. Il explique que le CFAM est en processus de développement de l'offre de
services avec deux demandes de programmes, soit la carte permanente en RAP et la
carte en Acériculture.

M. Couvrette mentionne que l'offre de formation pour les gérants de pièces et de services seraient actuellement en demande aussi. La proposition fait partie des réflexions et des projets futurs.

12. Représentant.e au conseil de l'UPA

Le directeur explique que le CFAM ayant été accepté comme entreprise agricole par le MAPAQ, un siège lui est réservé à la table du conseil de l'UPA.

Martin Binette propose d'adopter la proposition tel que présenté. M. Erick Gauthier siègera sur le conseil comme représentant du CFAM et M. Mathieu Trudel sera son substitut.

13. Consultation

a) Cadre d'organisation scolaire 2023-2026

Le Cadre d'organisation scolaire est présenté aux membres.

RÉSOLUTION : CE-22/23-11

ATTENDU la OS-03 *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025*;

ATTENDU la *Liste des écoles et actes d'établissement 2022-2023*;

IL EST PROPOSÉ PAR Caroline Provost

D'ADOPTER la consultation du Cadre d'organisation scolaire 2023-2026;

DE TRANSMETTRE la grille-réponse au Centre de services scolaire.

b) Politique sur l'admission, l'inscription et la répartition des élèves dans nos établissements

La Politique est présentée.

RÉSOLUTION : CE-22/23-12

ATTENDU les articles 1, 3, 4, 5, 9, 10, 11, 12, 40, 80, 204, 211, 222, 236, 239, 240 et 461.1 de la *Loi sur l'instruction publique* relatif à l'élaboration d'une planification d'organisation scolaire prenant en considération les services à dispenser aux élèves, l'utilisation des locaux à leur disposition et la répartition des immeubles mis à leur disposition;

IL EST PROPOSÉ PAR Guylaine Leclerc

D'ADOPTER la consultation à la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements;
DE TRANSMETTRE la grille-réponse au Centre de services scolaire.

14. Autres sujets

Aucun sujet n'a été ajouté.

15. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par Caroline Bédard,
DE LEVER la séance à 17 h 40.

Adopté

Claude Grenier
Président du conseil d'établissement

Erick Gauthier
Directeur CFAM